

Personnes traitées par hypolipémiants (hors pathologies) en 2019

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses

(https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport_charges_et_produits_-_propositions_de_lassurance_maladie_pour_2022_juillet_2021.pdf).

- Champ : Tous régimes confondus pour les effectifs, les taux et les dépenses (sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict)). Seules les dépenses individualisables, pouvant être rattachées à un bénéficiaire de soins, sont prises en compte.

- Méthode : algorithme de définition du traitement : Personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de médicaments spécifiques au cours de l'année n (à différentes dates), et en cas de grands conditionnements au moins 1 grand et 1 petit, ou 2 grands, mais n'étant pas identifiées comme ayant une maladie coronaire ou un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète.

- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2020, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.

- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2019, on dénombre 3 056 800 personnes traitées par hypolipémiants, dont 55% de femmes. Les âges moyen et médian sont de 69 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 31%, dont 64% sont des femmes. Le taux brut tous régimes confondus est de 46,13‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 66 266 700 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 45,63‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 8,62‰ sont traitées par hypolipémiants, contre 12,73‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 12,5‰ contre 12,72‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
des personnes traitées par hypolipémiants par classe d'âge en 2019**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	300	7 700	201 700	362 600	469 000	339 300	1 380 500
Taux brut	0,06‰	1,03‰	24,69‰	90,71‰	136,28‰	129,83‰	43,62‰
Femmes							
Effectif	300	6 000	113 300	334 000	614 900	607 800	1 676 300
Taux brut	0,06‰	0,75‰	12,94‰	77,42‰	159,41‰	152,83‰	48,42‰
Total							
Effectif	700	13 700	315 000	696 500	1 083 900	947 100	3 056 800
Taux brut	0,06‰	0,89‰	18,62‰	83,82‰	148,51‰	143,71‰	46,13‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
des personnes traitées par hypolipémiants par région en 2019**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	138 100	36,49‰	35,77‰	155 300	37,88‰	38,25‰	293 400	37,21‰	37,01‰
Bourgogne-Franche-Comté	66 800	50,89‰	44,94‰	81 500	57,38‰	51,62‰	148 300	54,26‰	48,30‰
Bretagne	76 700	48,07‰	43,86‰	93 000	53,75‰	48,95‰	169 600	51,03‰	46,50‰
Centre-Val de Loire	62 400	51,62‰	46,31‰	74 900	56,63‰	52,38‰	137 300	54,24‰	49,34‰
Corse	7 600	51,97‰	43,49‰	11 100	69,99‰	61,83‰	18 700	61,35‰	52,67‰
Grand Est	120 800	48,08‰	44,86‰	150 000	54,93‰	52,41‰	270 900	51,65‰	48,68‰
Guadeloupe	3 900	22,59‰	20,22‰	6 400	29,93‰	29,60‰	10 300	26,65‰	25,04‰
Guyane	1 100	12,43‰	19,56‰	1 400	13,33‰	26,81‰	2 500	12,92‰	23,08‰
Hauts-de-France	146 200	51,75‰	54,20‰	190 900	62,15‰	65,70‰	337 100	57,17‰	60,20‰
Ile-de-France	211 600	36,81‰	42,73‰	250 100	39,64‰	49,41‰	461 600	38,29‰	46,11‰
Martinique	3 200	19,98‰	16,89‰	5 300	26,82‰	24,62‰	8 500	23,79‰	20,92‰
Mayotte	400	7,66‰	16,80‰	400	5,80‰	16,23‰	800	6,64‰	16,62‰
Normandie	83 000	53,28‰	49,76‰	102 800	60,24‰	56,88‰	185 800	56,92‰	53,41‰
Nouvelle Aquitaine	146 400	51,46‰	44,69‰	174 400	55,85‰	49,43‰	320 900	53,76‰	47,06‰
Occitanie	118 100	41,67‰	37,60‰	138 600	44,87‰	41,68‰	256 700	43,34‰	39,64‰
Pays de la Loire	87 000	47,83‰	46,26‰	100 600	51,22‰	50,33‰	187 600	49,59‰	48,34‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	99 000	40,11‰	36,08‰	128 500	47,07‰	43,30‰	227 500	43,77‰	39,73‰
Réunion	7 000	15,74‰	20,27‰	9 200	18,77‰	27,03‰	16 200	17,33‰	23,71‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité
des personnes traitées par hypolipémiants par classe d'âge en 2019**

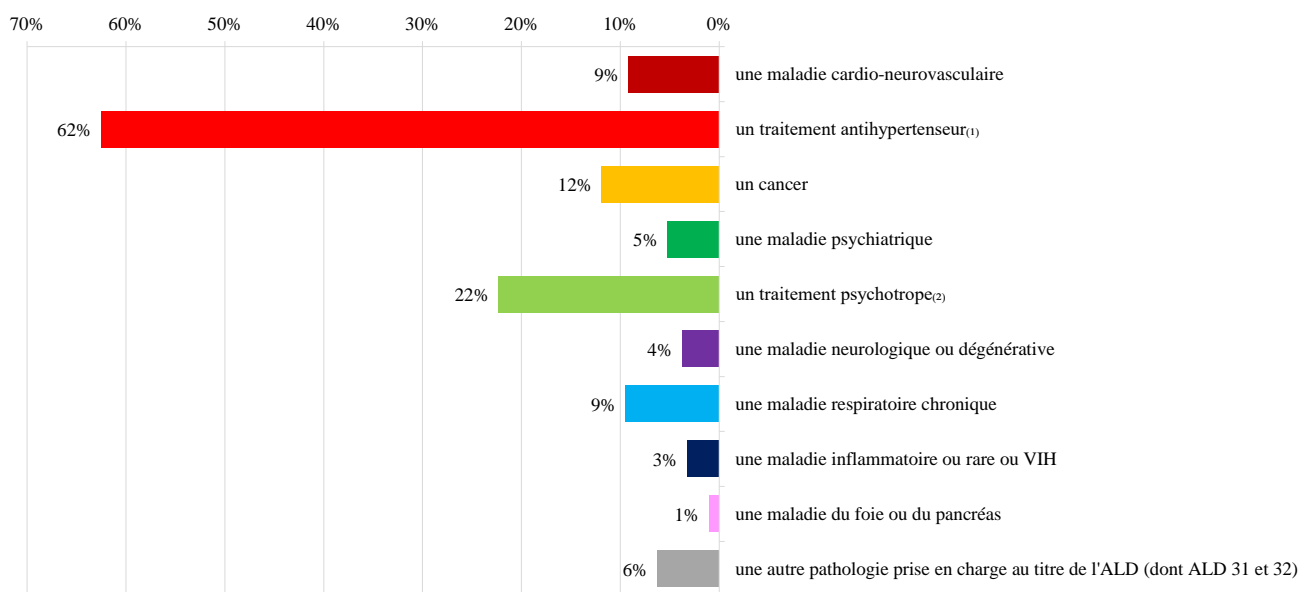
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	400	1 100	2 400	6 600	10 400
Effectif total	500	11 900	259 500	558 900	845 200	683 900	2 359 900
Taux brut	-	-	0,14%	0,19%	0,28%	0,97%	0,44%

Source : SNIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes traitées par hypolipémiants décédées en 2019 sont respectivement de 78 ans et de 80 ans.

4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes traitées par hypolipémiants,
pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronarienne, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

⁽²⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 1 343 millions d'euros (0,8%) sont attribués à la prise en charge pour traitements hypolipémiants (hors pathologies) :

- 1 046 millions d'euros pour les soins de ville (78%)

- 90 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (7%)

- 207 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (15%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 440 euros par personne (Tous régimes confondus).

6. Evolutions entre 2015 et 2019

a. Evolution des effectifs et taux entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes traitées par hypolipémiants est de -5,19%. L'évolution brute de la prévalence entre 2015 et 2019 est de -1,24 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, elle est de -1,18 point.

b. Evolution des dépenses entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables aux traitements hypolipémiants est de -5,45%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de -0,27%.